

De la Commune MONESTROL
Séance du 04 Décembre 2020
L'an deux mille-vingt le 04 Décembre à 18 heures 30

Nbre conseillers
en exercice 7

présents 7

votants 7

absent 0

exclu 0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal, hors de son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur RIAL Guilhem, Maire**

Etaient présents : MM. RIAL Guilhem, ANTONY Gilbert, BARRIER Sylvie, SAGNES Pierre, du PERIER François, LLANAS Dominique, JAILLET Thierry

Date de convocation : 30 Novembre 2020

Date d'Affichage 07 Décembre 2020

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur du PERIER François a été nommé secrétaire de séance

2020-09-02 : Elaboration d'une Carte Communale

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29

Vu les articles L 160-1 et suivants, et R 163-1 et suivants du code de l'urbanisme

Considérant que la commune ne dispose ni d'un plan d'occupation des sols, ni d'un plan local d'urbanisme

Considérant l'intérêt pour la commune d'élaborer une carte communale permettant de maîtriser l'urbanisation future pour préserver le cadre de vie et mettre en valeur le territoire communal

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide par 0 voix Contre, 0 voix Abstention, donc **7 Pour** :

- De doter la Commune d'une Carte Communale
- Autorise Monsieur le maire pour tout mettre en œuvre, pour faire préparer un projet de carte communale et à prendre toutes les mesures en vue de son adoption.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ampliation de la présente sera transmise à Monsieur le Préfet pour le contrôle de sa légalité.

Le Maire,

RIAL Guilhem